

ANTHONIOZ

D.V.

Geneviève

25.10.1920 à SAINT JEN de VALMISOLE (Gard)
37 Avenue Rapp PARIS VII^e

22.1.1952
245

Anthonioz Geneviève

2001.08201

9.1.1952

Numéro du certificat: 07547

Exemplaire "C" : Dossier

Décompte des campagnes: 2 an 3 mois 22 jours de campagne simple.
2 an 3 mois 22 jours de campagne double.

SERVICES : 20 .7.1943 au 11 Mai 1945

Commission D.I.R. du 023

2.401.

GRADE	Réel { Active			
	{ Réserve			
	Assimilation <i>Cap^{ne}</i>	FPC	IFI	RIE
	Assimilation D.I.R.			
BLESSURES	Dates			
	Rapport			
	Attestations			
	Autres pièces			
			
MALADIES: ASSIMILEES	P.V.de Réforme			
	Attestations			
	Autres pièces			

OBSERVATIONS

A	B 19-2-52	C 2.5.52	D	E
1	2	3	4	5

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE
L'ARMEE DE TERRE

Annexe à I.M. 2397/SEFAG/CAB/EMP
du 3.2.1950

6ème BUREAU

Section D.I.R.

DEMANDE d'attribution de grade d'assimila-
tion, de validation des services et campagnes
et homologation de blessures de guerre, présen-
tée par un Déporté ou Interné de la Résistance
(I).

présentée par le Déporté ou l'Interné lui-même (I),

présentée au nom du Déporté ou de l'Interné décédé
ou disparu (I)

par Monsieur (NOM Prénom
Madame (
adresse
en qualité de (2)

AVIS IMPORTANT

- Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

Bureau du Personnel
Ministère de l'Armée de Terre
ARRIVEE
- 2 MAI 1952
N° 10
Remis à

Les personnes qui ont fait l'objet d'une homologation au titre F.F.C., F.F.I., ou R.I.F., qu'il s'agisse d'une homologation d'un grade d'assimilation d'Officier ou de Sous-Officier, ou d'une homologation de services accomplis dans les F.F.C., F.F.I. ou la R.I.F. avec la qualité F.F.I. ou la mention "2° Classe" ne doivent remplir cet imprimé qu'en vue de :

- a) - la validation de leurs services et campagnes
- b) - l'homologation éventuelle de blessures de guerre.

- (1) - Rayer les mentions inutiles
- (2) - Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc....

II. - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE ET IMPORTANCE DE L'ACTION (Indications détaillées et précises).

- faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité professionnelle
- indiquer les responsabilités et les commandements assumés, les principales missions et opérations auxquelles vous avez participé, les actes qualifiés de résistance accomplis au sens de l'article 2 du décret n° 49.427 du 25 Mars 1949
- Joindre tous attestations, documents ou copies certifiées conformes susceptibles de permettre la reconnaissance des services et en particulier copie des attestations ou certificats d'appartenance délivrés par le Secrétariat d'Etat aux Forces Armées "Guerre" ou les Généraux Commandant les Régions.

1/10/40 : Etax d'organisation d'un noyau existant à la Faculté de Rennes - (Arrière d'affiche, allemande, distribution de tracts, croix de Souverain)
1/2/41 - Agent de liaison au Réseau Musée de l'Homme - Transmission de renseignements - Activité propagande à la Sorbonne (journaux, photos, injures)
8/42 - Mise au point d'un réseau clandestin des Pyrénées
Année 43 - Suite de activités précédentes - Aide aux étudiants du STO (faux papiers, magazines) - Activités à Défense de la France - Comité directeur, rédaction articles, secrétariat de rédaction, direction d'un service - Activités diverses - Faux papiers.

III. - GRADE D'ASSIMILATION OBTENU : Capitaine

Nommé le : 6 Août 1948 par . . . (Commission nationale)
Par (Nom, pseudo, qualité) . . . ! L. Colonel de Dionne, chef du Bureau
aux fonctions de FFCL et P.I.E./
avec le grade de (Joindre une copie de la notification d'homologation)

Indiquer l'unité, le Réseau, le Mouvement, l'effectif, le secteur soumis à votre autorité :

Musée de l'Homme - Activités diverses
Défense de la France - membre du Comité Directeur
Activités diverses

IV. - ARRESTATION :

Indiquer lieu, date, cause, circonstances de votre arrestation, de votre internement ou de votre déportation :

Arrestation : 20 juillet 43 - Trésorier d'un membre de Défense de la France - Soumis à la Librairie Wagner, 34 rue Bonaparte qui me sert de boîte aux lettres - J'y suis arrêté en service avec journaux clandestins,

V. - DECORATIONS OBTENUES :

(faux cartes, tampons, renseignements etc)

Références :

Citation à l'ordre	N° de Décision de
Légion d'Honneur	décret du 2. Août 47 J.O. du
Médaille Militaire	décret du J.O. du
Médaille Résistance	décret du 11. Mars 47 J.O. du
	Page

N° 3205

VI. - BLESSURES (le cas échéant)

A/ - Maladies assimilées à des blessures de guerre -

- Indiquer ci-dessous les maladies pouvant être assimilées à des blessures de guerre pour lesquelles l'homologation est demandée
- Joindre obligatoirement copie certifiée du Procès-Verbal de la Commission de Réforme.

.....
.....
.....
.....

B/ - BLESSURES DE GUERRE -

- Indiquer ci-dessous les blessures réelles pour lesquelles l'homologation est demandée.
- Joindre obligatoirement et pour chaque blessure :
 - Un rapport détaillé relatant les circonstances exactes de la blessure, (date, lieu, partie du corps touché, nature de la blessure, conditions dans lesquelles elle a été infligée) La déclaration doit, sauf impossibilité, être écrite de la main des intéressés et certifiée sur l'honneur.
 - Des attestations d'au moins deux témoins dignes de foi. (Si les attestations demandées ne peuvent être fournies en indiquer les raisons).
 - Copie du Procès-Verbal de la Commission de Réforme
 - Toutes pièces justificatives établissant d'une manière suffisamment précise, l'époque et la nature de la blessure, son imputabilité.

.....
.....
.....
.....

A. Paris..... le 27 Mars 52

Signature de l'intéressé (I)

G. Anthoine de Gaillé

Détail des pièces jointes

- N° 1
- 2
- 3
- 4
- 5

attestation d'admission à la FFC
Attestation du chef de bureau Muni de l'Homme
(chargé de la liquidation)
(I) - ou de l'ayant-cause

ANTHONIOZ

D.V.

Geneviève

25.10.1920 à SAINT JEN de
VALERISOLE (Gard)

22.I.1952

37 Avenue Rapp PARIS VII^e

245

x =====200I.0820I

9.I.1952

20.7.1945 au 11 Mai 1945

Identification pour Section D.I.R.
(Indiquer appartenance, grade et prise de rang)

Fichier F.F.C.

NON IDENTIFIÉ F.F.C.

19 FÉV 1952

Fichier F.F.I.

Do Rien

A - S

Fichier R.I.F.

Section R.I.F. Exploitation

Non Identifié

NON IDENTIFIÉ - RIF-ÉTUDE

Intégration

Observations Réseau - HAVET, VILDE, CM. 1

✓ D^e 1-10-40. arrêté 20-7-43

rapatrié 20-4-45 orig 39521 - D

OM

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE.

DIRECTION DU CONTENTIEUX,
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

2° BUREAU,
83, avenue Foch. PARIS XVI^e.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COPIE

Paris, le 9 Janvier 1952

DÉCISION

portant attribution du titre de DEPORTE RESISTANT
(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — ~~Loi n° 48-1494 du 9 septembre 1948~~)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre décide d'attribuer le titre
de DEPORTE RESISTANT
à M adame ANTHONIOZ, née DE GAULLE, Geneviève
né le 25 Octobre 1920, à SAINT JEAN de VALERISCLE (Gard)
domicilié : 37, Avenue Rapp (PARIS VII^e)
~~décédé le~~ à
~~disparu le~~ à

Période d'internement prise en compte :
du 20 Juillet 1943 au 29 Janvier 1944

Période de déportation prise en compte :
du 30 Janvier 1944 au 11 Mai 1945

Carte N° 2001.08201

Pour le Ministre
LE DIRECTEUR
DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES
P.O. LE CHEF DE BUREAU DES DÉPORTÉS



FICHE D'IDENTIFICATION

39521

Rayer les mentions inutiles
O PI P2

7.526 NOM : de GAULLE épouse ANTHONIOZ

Prénoms : Geneviève

Né le 25.10.1920

Adresse : 37 av. Rapp Paris 7^e

Réseau : Office de l'Homme

Grade : CM 1

Occasionnel le

PI le 1.10.40

P2 le 1.10.40

Arrêté le 20.7.43

Evadé le

Libéré le 11.5.45

Rapatré le

Décédé le

Fin de Service

liste 245
carte 2001 08201 du 9.1.52

14 FEVR 1958

ofc annulé et remplacé
par celui du 14.1.48 ~~11.56~~

à réclamer

CM 1

P 2 du 1.10.40

arrêté 20.7.42

rafatné 20.4.45

act 39.521 du 14.1.48 -

P.2. P.1. O. Int. A. Tue. Fus. Dep. Dcd. Disp. Dossier N° 42929

épouse ANTHONIOZ.

Nom : de GAULLE Prénoms : Geneviève Grade : CMI Capitaine

Pseudo : Réseau : Haut-Veldé Nationalité : f

Date de naissance : 25/10/20 Lieu : St Jean de Valeris de (gouv)

Domicile : 17 av. Rapp. Paris 7°

Situation de famille : mariee depuis Enfants :

Proposition : Légion d'Honneur

Libération.

Médaille Militaire.

Croix de Guerre.

Médaille de la Résistance.

Rec. Française.

REÇU LE	NOMMÉ LE	J. O.	DÉCRET	ARTICLE

IDENTIFIÉ
la Section
FICHIER

D.I.R.
245
CARTE N° 2007-08201
Internement du
Déportation du 20-9-43
au
11-5-45

Entourez d'un trait rouge la catégorie située en haut de la fiche.

X

Grade Proposé le	Active	Réserve	Nommé le	J. O.	Décret	Article
Attestation délivrée le	Date	N°	<div style="border: 2px solid red; padding: 5px;"> <p>Originaux — Utilisation Feuillelet N° 4 Attestatif Rectificatif » N° 22 et 32 Let d'Exploitation Pr. Bordereau N° 3910 Feuillelet N° Etat F. F. L. Bordereau N° Feuillelet N°</p> </div>			
<i>Rectificatif</i>	<i>6/18/48</i>	<i>39521</i>				
Durée du Service	Décompte	Réglé le	 Entrée 1. 10. 40 Pr 1. 10. 40 au 1. 12. 41 Déportée Liquidée par "défense de la France" 			
<i>du 1/10/40</i> <i>Arreté 20/7/43</i> <i>Rapatriée 11/5/45</i>						

ATTESTATION

d'appartenance aux F. F. C.

39.52I

RÉFÉRENCES

PR/JP

Cette attestation annule et remplace

la précédente établie sous le n°

39.52I

le 14.1.1948.

Décret 366 du 25-7-42.

Note d'application n° 1.368 D/BCRA du 27-7-42.

D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24 1-45.

D. M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45.

D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

Fiche n° 11-082/EMA/1 du 3-8-45.

Feuille de renseignements

n° 11-529/EMA/1 du 10-8-45.

I. M. N. 13-172/EMA/1 du 12-9-45.

I. M. N. 17-216/RS/R1 du 6-11-45.

C. M. 1134/FFCI/ADM du 28-6-47.

Madame

~~Monsieur~~ **Geneviève GAULLE**, épouse **ANTHONIOZ**, né le **25.10.1920.**

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942.

Réseau : **"MUSEE DE L'HOMME"**

Arrêté le **20.7.1943.** Libérée **LE** **11.5.1945.**
Rapatriée le

Les services accomplis **comme agent P2** comptent

du **1.10.1940.** au **11.5.1945.**

en qualité de **CHARGE** de mission de **1^o** classe,

Grade correspondant homologué par la Commission nationale d'homologation : **CAPITAINÉ** (pendant la durée de la mission).

Paris, le **14 FEVRIER** 19**58**

CERTIFIÉ EXACT :

Pour le Secrétaire d'Etat & par délégation
Pour le Général Directeur
P.O. le Chef de Bataillon **LE MAROIS**,
Chef du Bureau "RESISTANCE" pvt.

Les services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du Décret 366 du 25-7-42 comptent comme **services militaires actifs**.

O + 20 à I.

I O à Recrutement Reuilly

SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE
Direction du Personnel Militaire de
l'Armée de Terre

PARIS, le 23 MAI 1952

6ème Bureau - Section DIR

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA GUERRE

231 Bld. Saint-Germain - PARIS 7^e-

à

Tél : INV 68-70 - Poste 39-79

Madame Geneviève ANTHONIOZ
37 Avenue Rapp

PARIS VII^e

N°

94849

PM/6-K.

OBJET : Application de l'I.M. n° 2397/SEFAG/CAB/EMP du 3.2.1950 (J.O. du 19.2.1950).

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les exemplaires (A) et (B) du certificat de validation des services et campagnes et d'homologation de blessures de guerre concernant

VOUS

Votre attention est attirée sur le fait que ce certificat ne concerne que les services accomplis pendant l'internement ou la déportation, les services antérieurs ou postérieurs à la détention étant éventuellement reconnus par l'attestation d'appartenance aux F.F.C, le certificat d'appartenance aux F.F.I ou à la R.I.F, ou enfin la carte de Combattant volontaire de la Résistance. Le grade indiqué est, soit le grade réel détenu dans l'Armée active ou dans les réserves, soit, s'il est supérieur au premier, le grade notifié au titre des F.F.C, F.F.I ou de la R.I.F.

Pour les déportés, la durée de la campagne double correspond au temps passé en internement et en déportation, majoré de six mois ; cette majoration est portée à un an pour les déportés décédés en captivité.

L'exemplaire (A) doit être conservé par l'intéressé (ou l'ayant-cause) et l'exemplaire (B) doit être adressé par ses soins au C.T.A.C. (1) en vue de la perception des soldes et accessoires de solde auxquels il peut prétendre, si celle-ci n'a déjà eu lieu (2). Un troisième exemplaire (C) est transmis par mes soins à l'Autorité Militaire, chargée de la mise à jour des pièces matricules des Déportés ou Internés (3).

Il vous est demandé de retourner le récépissé ci-joint à l'adresse indiquée.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation

Pour le Général, Directeur

Pour le Colonel de BELNET, Chef du 6^e Bureau
P.O. Le Chef de la Section D.I.R.,

- (1) Centre Territorial d'Administration et de Comptabilité de la Région Militaire d'où relève la résidence de l'intéressé (ou de l'ayant-cause) (pour la 1^e Région Militaire 26, rue Delizy à PANTIN).
- (2) L'octroi d'une solde de captivité n'est pas prévu pour les Déportés et Internés de la guerre 1914-1918 (articles 7 et 15 de la loi du 6.8.1948).
- (3) En règle générale, la Direction régionale du recrutement et de la statistique chargée de délivrer, pour les organismes liquidateurs des pensions, les états signalétiques et des services.

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX FORCES ARMÉES.
« GUERRE. »

MINUTE

MODÈLE 2.

Annexe à l'I. M. n° 2397
SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.

DECISION MINISTERIELLE N° 023/DIR

CL DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

6° BUREAU.

SECTION D. I. R.

N° PM/6K.

N° 07547

NOM : ANTHONIOZ née de GAULLE PRÉNOMS : Geneviève
Née le 25.10.1920 à Saint-Jean de Valerisclle (Gard)
Bureau de recrutement : Classe : N° M^{le} de recrutement :
Déporté ~~ou interné~~ de la Résistance (1). Carte n° 2.001.08201
Interné du 20.7.1943 au 29.1.1944 Déporté du 30.1.1944 au 11.5.1945
Rapatrié ~~ou libéré~~ le (1) 12.5.1945 Décédé ~~ou disparu~~ le

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

Grade notifié au titre des P.F.C.

pour la période de son internement et de sa déportation

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période
du 20 Juillet 1943 au 11 Mai 1945

Est comptée comme service militaire actif la période du
au

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Déporté résistant ~~ou interné résistant pensionné à 50 % (1)~~

~~Interné ou~~ déporté résistant du 20.7.1943 au 11.5.1945
soit 2 ans, 3 mois, 22 jours de campagne double.

Interné résistant du au
soit 1 ans, 1 mois, 1 jours de campagne simple.

Blessures de guerre : Néant

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

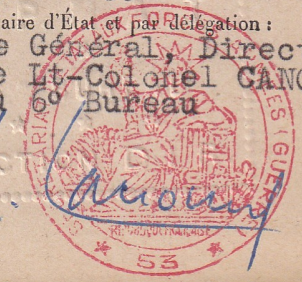
Blessé le, le, le, soit : // blessures.

J. Z. 032224. O. [20243]

Destinataire : (2)
Mme Geneviève ANTHONIOZ
37 avenue Rapp
PARIS 7°
Ex.C : à classer au dossier

Paris, le 21 Mai 1952

Pour le Secrétaire d'État et par délégation :
Pour le Général, Directeur
P.O. Le Lt-Colonel CANONNE
Chef du 6° Bureau



(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Nom, prénoms et adresse complète.

ATTESTATION

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE L'ARMÉE d'appartenance aux F.F.C.
6^{ème} BUREAU

MC COPIE

COPIE

RÉFÉRENCES

N° 3952I

- D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45.
- D. M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45.
- D. M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45.
- D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

- Fiche n° 11.082/EMA/1 du 3-8-45.
- Feuille de renseignements n° 11.529/EMA/1 du 10-8-45.
- I. M. N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45.
- I. M. N. 17-216/RS/R/1 du 6-11-45.

Mon~~ieur~~ Geneviève DE GAULLE, né le 25.10.1920

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942.

Réseau : MUSEE DE L'HOMME

Arrêté le 20.7.43 Rapatrié le 12.5.45

Les services accomplis **comme agent P 2** comptent
du 1.10.40 au 12.5.45

en qualité de CHARGE de mission de I classe,

Grade correspondant homologué par la Commission nationale d'homologation : CAPITAINE (pendant la durée de la mission).

Paris, le 28 MARS 1942 9

CERTIFIÉ EXACT :
Pour le **General, Directeur**

Le **LIEUTENANT COLONEL DE DIONNE**

chef du bureau ~~www~~ des Forces Françaises
Combattantes de l'Intérieur,



Les services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du Décret 366 du 25-7-1942 comptent comme **services militaires actifs**.

FICHE DE DÉMOBILISATION

N° de la fiche 877

Exemplaire n° 3

CENTRE DE DÉMOBILISATION de E. R. T

(2) 1^{er} Régiment

Arme : de GAULLE ANTHONIOZ Grade

NOM : Geneviève

PRÉNOMS : 25.10.1920 SAINT JEAN (Gard)

Né le 25.10.1920 à SAINT JEAN (Gard)

Nationalité (1) : Français de naissance naturalisé ne justifiant d'aucune nationalité (article 3 de la loi de recrutement) : XXXXX e xx XXXX 1

Situation de famille (1) : Célibataire - marié - veuf - divorcé - enfants Neant

Profession exercée avant les hostilités : LORION (Mayenne)

Adresse avant les hostilités : 37, Avenue Rapp PARIS 7ème

Adresse où se retire l'intéressé :

L'intéressé a-t-il du travail dans sa profession à l'adresse indiquée :

Bureau de recrutement :

Numéro matriculé de recrutement : ou, à défaut, localité dans laquelle a été passé le conseil de révision :

Centre mobilisateur, ou unité, ou dépôt, rejoint au moment du dernier appel sous les drapeaux (1) : France combattante

Date à laquelle il a rejoint cette formation : Réseau Musée de l'Homme

Dernier corps d'affectation (3) : Capitaine à titre fictif

Emploi au corps : arrêtée le 20.7.1943 - Rapatriée le 12.5.1945 Spécialité :

Fait prisonnier à :

Dernier camp de prisonniers où l'intéressé a séjourné : RAVENSBRUCK

Numéro d'immatriculation au camp de prisonniers : 27.372

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Département.
(3) S'il s'agit d'un affecté spécial, indiquer l'établissement employeur.

14206-9-44
IMPR. CHARLES-LAVAUZELLE ET C^o, 31-2271. - PARIS, LIMOGES, NANCY.

EMPREINTE DES DEUX POUCES.

SIGNATURE DE L'INTÉRESSÉ.



G. de Gaulle
Antoninot

REMARQUES IMPORTANTES

1° En aucun cas la présente fiche ne peut tenir lieu de titre de payement pour la prime de démobilisation.

2° La présente fiche ne donnera droit au transport gratuit que pendant 15 jours à compter du (1).....

3° L'intéressé a perçu (2)

— les effets civils suivants	1 pantalon drap.	1 chemise.
	1 veston drap.	1 paire de chaussettes.
	1 béret.	1 jersey.
	1 caleçon.	1 paire de brodequins.

— paquets de tabac

— paquets de cigarettes.

— journées de tickets d'alimentation.

— la somme de et la prime de démobilisation.

A Paris, le 9 mai 1949

Le Commandant
du Centre de démobilisation,

J.O. Le Capitaine THEVENET major

(1) En ce qui concerne les démobilisés à retour différé (qui ne peuvent rentrer immédiatement dans leur résidence définitive pour une raison majeure autre que de convenance personnelle), l'utilisation ultérieure de la fiche de démobilisation sera justifiée au moment du besoin par une nouvelle mention portée par l'autorité militaire. Cette nouvelle mention fixera une nouvelle validité de 15 jours à partir de la date de mise en route sur la résidence définitive d'avant guerre.

(2) Rayer les mentions inutiles.

Nom **ANTHONIOZ de GAULLE**
Prénoms *Geneviève-Jeanne-Marie-Agnès*
Grade *Chargé de Mission de France*
Date et lieu de naissance *25-10-1930*
St Jean - (Gard)
Date et lieu de rattachement *21-10-1940 au*
R. Muri de l'Homme
Carte n° *13.625*
Diplôme n° ~~*31-177*~~
Adresse *37, Ave Rapp*
Paris VII^e

DM.C.

31-177.

FICHIERS
la section
IDENTITIF



Bouyer - 2.671

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné, M. DE GAULLE... General en chef ANTHONIOZ
demeurant à Paris 37 A = RAPP - VII^e

reconnais avoir reçu l'original et les deux copies de l'attestation
XOXXXXXX "P2" N° 39.52I réseau "MUSEE DE

L'HOMME" me concernant :

A... Paris le 1^{er} Mars 58
Signature

C. de Gaulle ANTHONIOZ

NOTA. - Cet accusé de réception est à retourner en franchise, après signature à l'adresse suivante :

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMEE DE TERRE
~~X6^e~~ Bureau - Section FFC - 10 rue Saint-Dominique
"RESISTANCE" PARIS (VII^e)

Au cas où ces documents comporteraient une erreur d'état-civil (nom, prénom, date de naissance) veuillez nous les renvoyer accompagnés d'un bulletin de naissance. De nouvelles attestations vous seront aussitôt expédiées.

- 3 MARS 58 6 1718

(Guerre)

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

ATTESTATION

BUREAU F. F. d'appartenance aux F. F. C.
CASERNE DE LA PÉPINIÈRE

15, Rue Laborde, 15
PARIS-VIII^e

**Original à conserver
par l'intéressé.**

Aucun duplicata ne pouvant être délivré, le porteur de cette attestation ne devra s'en dessaisir en aucune circonstance et, en cas de besoin, faire établir des copies conformes.

RECTIFICATIF A L'ORIGINAL N° 38521

REFERENCES

- D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45.
- D. M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45.
- D. M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45.
- D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

- Fiche n° 11.082/EMA/1 du 3-8-45.
- Feuille de renseignements n° 11.529/EMA/1 du 10-8-45.
- I. M. N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45.
- I. M. N. 17-216/RS/R/1 du 6-11-45.

~~Mme~~ **DE GAULLE Geneviève**, né le **25.10.20**

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942.

Réseau: **MUSEE DE L'HOMME**

Arrêté le **20.7.43** Rapatrié le **20.4.45**

Les services accomplis **comme agent P 2** comptent
du **1.10.40** au **20.4.45**

en qualité de **CHARGE** de mission de **I^e** classe,

Grade correspondant homologué par la Commission nationale d'homologation : **CAPITAINE** (pendant la durée de la mission).

Paris, le **6 AOUT** 194**8**.

CERTIFIÉ EXACT :

Le **Lt-Colonel DE DIONNE**

chef du bureau ~~liquidation~~ **des Forces Françaises
Combattantes de l'Intérieur,**

Le **Lt-Colonel LE BELIN de DIONNE**
Chef du Bureau F.F.C.I et R.I.F. :



Les services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du Décret 366 du 25-7-1942 comptent comme **services militaires actifs.**

Pièce N° 9

1^o REGION MILITAIRE

Démobilité n° du 12.5.1945

Modèle E/9

ETAT-MAJOR

attestation tenant lieu de CCP **DE GAULLE**

SECTION F.F.O.I.

Geneviève

--- ETAT SIGNALIETIQUE ET DES SERVICES ---

NOM **DE GAULLE - ANTHONIOT** Prénoms **Geneviève**
DATE & LIEU de NAISSANCE **25 octobre 1920 - St-Jean (Gard)**
NOM & PRENOMS DE L'ÉPOUX **Bernard ANTHONIOT**
PRENOMS, date et lieu de NAISSANCE des ENFANTS **Michel né à Paris le 8 Août 1947.**

NATIONALITE d'ORIGINE **Française** NATIONALITE ACTUELLE **id.**
par disposition légale
par décision du

NOM du RESTAU **Musée de l'Homme**
DATE d'INCORPORATION aux F.F.C. **1/10/40** N° Matricule
PROFESSION CIVILE OU PROFESSION OCCUPÉES DANS LA VIE CIVILE S'IL Y A LIEU

DIPLOMES & TITRES UNIVERSITAIRES **Bachelier 5 lettres philo.**
APTITUDES SPECIALIS **certificats licence histoire**
LANGUES ETRANGERES **Allemand**
ADRESSE **37 A^e Rapp. Paris 7^e**

CLASSE de RECRUTEMENT
ENGAGÉ ou APPELÉ
DATE d'INCORPORATION AU SERVICE ACTIF
UNITE GARNISON
COUPS MILITAIRES
ARME d'ORIGINE
ARME ACTUELLE
MUTATIONS DIVERSES
NOMINATION et PROMOTIONS DIVERSES
GRADE ACTUEL **Majorité capitaine** ou A ou R
DATE de et NOMINATION au GRADE ACTUEL

./..

COMMANDEMENTS EXERCES EN TEMPS de PAIX :

PARTICIPATION A LA GUERRE 1914 - 1918 :

PARTICIPATION A LA GUERRE 1939 - 1940 :

AUTRES CAMPAGNES ET COMMANDEMENTS EXERCES :

DEPORTE AU CAMP de : *Ravenbrück*

BLESSURES :

DECORATIONS ET CITATIONS : *Légion d'honneur - Croix de
frère avec palme - Rosette résistance*

ECOLES DE PERFECTIONNEMENT - PERIODES - EXTRAITS de FEUILLES de
CAMPAgne :

Certifié sincère :

le 26 Avril 1949

(signature)

Le *Saintenac Jurdotti*
Officier FRANCE COMBATTANTE
Attaché ETAT-MAJOR
1ère Région Militaire :

G. Anthoine de Gaulle

Anthoine

PR/JP

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE

BUREAU "RESISTANCE"

231, Boulevard St-Germain-PARIS (VII°)
PORT-ROYAL : 53-29 - Poste 16. -

N° ~~515113~~ = 17FEVI958
FM/68

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES
"TERRE"

à

Madame ANTHONIOZ Geneviève
37, Avenue Rapp, 37

P A R I S (VII°)

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
de nouvelles attestations d'appartenance aux FORCES FRAN-
ÇAISES COMBATTANTES dûment régularisées.

Cette régularisation a eu pour objet de
mettre en concordance avec la carte de DÉPORTE-INTERNE de
la Résistance dont vous êtes titulaire la date de libéra-
tion fixée au 11 mai 1945 par le Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de la Guerre.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir
retourner pour annulation, sous le présent timbre et
dans les meilleurs délais, l'original de l'attestation
d'appartenance aux F.F.C. n° 39.521 établi le 14 janvier
1948.

Il est signalé que le Bureau "RESISTANCE"
de la Direction du Personnel Militaire de l'Armée de
Terre habilité pour établir les attestations d'apparte-
nance aux F.F.C. a qualité pour les réclamer y compris
les originaux le cas échéant.

Pour le Secrétaire d'Etat & par délégation
Pour le Général Directeur
P.O. le Chef de Bataillon LE MARCOIS,
Chef du Bureau "RESISTANCE" pvt.

E.J. : 4

A.M.

P.N° 199/12/56

PARIS, le **6 FEV 1958**

Le Colonel CORSINI
Commandant le Bureau Central
du Recrutement

à

Monsieur le Secrétaire d'Etat
aux Forces Armées "Terre"
Direction du Personnel Militaire
de l'Armée de Terre "Bureau Résistance"
10, rue Saint Dominique
PARIS 7°

SECRETARIAT D'ETAT
AUX FORCES ARMEES "TERRE"
BUREAU CENTRAL DU RECRUTEMENT

20, rue de Reuilly, 20
PARIS XII°

N° 5540 /BCR/ P.F.A.T

Réf. à rappeler

OBJET : Identification ex. P.F.A.T. - F.F.C.

Etant saisi d'une demande d'Etat signalétique et
des services formulée par:

- Madame ANTHONIOZ Geneviève née DE GAULE

inconnue du Bureau Central de Recrutement, j'ai l'honneur de vous
demander de bien vouloir m'adresser un état des services effectués
par l'intéressée au titre F.F.C.

Madame ANTHONIOZ, née le 25/10/1920, déclare s'être
engagée dans les F.F.C. le 1/10/1940, Réseau : Musée de l'homme, grade
homologué : Capitaine.

-8FEV58 6 2113



wwwwww JM/LB

AUX FORCES ARMÉES
wwwwwwwwww - TERRE -

10 AVR 1956

060113

aux Forces Armées
wwwwwwwwww - Terre -

Madame DE GAULLE épouse ANTHONIOZ Geneviève
37, avenue Rapp

- PARIS - (7°)

"MUSEE DE L'HOMME"

- agent P2 le 1.10.40
- arrêtée le 20.7.43
- rapatriée le 20.4.45
- grade d'assimilation : OMI (Capitaine)

- agent P2 le 1.10.40
- arrêtée le 20.7.43
- libérée le 11.5.45 (1)
- grade d'assimilation : OMI (Capitaine)

(1) date mentionnée sur votre carte D.I.R. n°200108201 du 9.1.52

39521 _____ a été votre 14.1.48
Dès réception, un nouvel original et deux copies vous seront
adressés dans les meilleurs délais.

BOITTE

wwwwwwww

FICHE D'IDENTIFICATION.

Rayer les mentions utiles.

0 P1 P2

~~Supplément au fiche FFC.~~

NOM : DE GAULLE

PRÉNOMS : Geneviève

Né le 25/10/20

Adresse : 37 Avenue Rapp à Paris (VII)

Réseau : MUSEE DE L'HOMME

Grade : CM2 CMI

P1 le /

P2 le 1.10.40

Fiche de classement :
a. jointe ;
b. à établir.

Arrêté le 20/7/43

Libéré le /

Rapatrié le 20/4/45

Décédé le /

Fin de Service : 1.12.44

Particulier
au 39521

ORIGINAL.

- copie pour solde de convalescence.
- délégation de solde.
- pension.
- état civil.
- démobilisation.
- F. F. L.
- transport.
- amnistie.

~~Rejointe
liquidée par
"Préfecture de la France"~~

VU, CERTIFIÉ EXACT:

D'IDENTIFICATION

Rayer les mentions inutiles

~~P0~~ ~~P1~~ P2

NOM DE GAULLE

Prénoms Geneviève

Né le 31 5 21

Adresse

Réseau MUSÉE DE L'HOMME (HAUET-VILDE)

Grade CM2

P1 le

P2 le 1-10-40

Arrêtée le 1-10-40

Libéré le

Rapatrié le

Décédé le

Fin de Service 1-7-41

Fiche de classement

- a) ~~jointe~~
- b) - à établir

~~— Pour solde de convalescence.~~

- ~~» délégation de solde.~~
- ~~» pensions (grade).~~
- ~~» Etat-civil.~~
- ~~— » démobilisation.~~
- ~~» C.C.P. servant à la démobilisation.~~
- ~~— » F.F.L.~~
- ~~» Combattant volontaire.~~
- ~~» dossier de Pension (Certificat individuel).~~
- ~~» Commission de réforme.~~
- ~~» Dossier Administratif.~~
- ~~» Dossier militaire.~~
- ~~» transport.~~

Vu, certifié exact,